

Direction des Examens et concours Bureau des examens post-bac DEC 5

Affaire suivie par : Besma HEDHLI (Gestionnaire) Tél. 05.36.25.71.20

Courriel:

besma.hedhli@ac-toulouse.fr

Jordi LLORENS (Chef de bureau) Tél: 05.36.25.71.07

Courriel : dec5@ac-toulouse.fr

Circulaire interacadémique d'organisation

Brevet de Technicien Supérieur

ARCHITECTURES EN METAL: CONCEPTION ET REALISATION

Session 2023

Documents à l'attention :

- Des établissements privés hors contrat et
- d'enseignement à distance
- Des candidats individuels

Référence : Circulaire nationale d'organisation émise le 17 janvier 2023 par l'académie de Strasbourg.

Nombre de candidats inscrits : 53 dont 2 individuels

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES			
Dates Horaires Epreuves			
Mardi 16 mai 2023	14h00-18h00 (2 heures en loge)	E1 - CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	
Mercredi 17 mai 2023	14h00-18h00 (2 heures en loge)	E4 - ANALYSE, PRESCRIPTION, CONCEPTION D'UN PROJET	

REMISE DES MEMOIRES TECHNIQUES		
Epreuves	Date de remise	
E62 – CONDUITE DE PROJET EN MILIEU PROFESSIONNEL	 □ Pour les candidats scolaires, avant le mardi 15 novembre 2022, 17h □ Pour les candidats en formation par alternance, avant le vendred 06 janvier 2023, au plus tard 15 jours avant la date de convocation des épreuves orales. Dépôt du dossier papier au bureau du chef de centre 	
E51 – REPONSE A UN PROJET	Lundi 22 mai 2023, 17h00 Dépôt du dossier numérique sur TRIBU et dépôt du dossier papier (1 exemplaire) au bureau du chef de centre	
E52 – CONCEPTION DETAILLEE ET PREPARATION DE LA REALISATION DU PROJET	Vendredi 16 juin 2023, 17h00 Dépôt du dossier numérique sur TRIBU et dépôt du dossier papier (1 exemplaire) au bureau du chef de centre	

CALENDRIER DES EPREUVES ORALES ET PRATIQUES		
Dates et horaires	Opérations	Epreuves
Le 20 février 2023 (1 candidat indiv – 24) Du lundi 23 janvier au vendredi 03 février 2023	Ponctuel oral 40 minutes Ponctuel oral 40 minutes (pour les établissements relevant de la forme CCF)	E6 – CONDUITE DE PROJET Sous-épreuve E6.2 - Conduite de projet en milieu professionnel
L'épreuve se déroulera à la suite de l'E6.2	Ponctuel oral 20 minutes	EF2 – ENGAGEMENT ETUDIANT
Du mardi 20 juin au jeudi 22 juin 2023 Associé à l'épreuve E5 (2 cdts indiv – 24)	Ponctuel oral 45 minutes	E2 – ANGLAIS Sous-épreuve E2.1 - Compréhension orale (organisation par l'académie origine) Sous-épreuve E2.2 - Expression orale en continu et en interaction (organisation par l'académie pilote)
Le mardi 13 juin 2023 (1 cdt indiv – 24)	Ponctuel pratique 4h00	E6 – CONDUITE DE PROJET Sous-épreuve E61 - Vérification et valorisation d'une partie du projet
Le mercredi 10 mai 2023 10h00 -12h00 (1 cdt indiv – 24)	Ponctuel oral 1h35 maximum	E3 – MATHEMATIQUES
Du mardi 20 au jeudi 22 juin 2023	Ponctuel oral 20 minutes (E51) + 40 minutes (E52)	E5 – PROJET DE BUREAU D'ETUDE Sous-épreuve E51 - Réponse à un projet Sous-épreuve E52 – Conception détaillée et préparation de la réalisation du projet (dans la continuité)

CALENDRIER DES PREPARATIONS E51 ET E52			
Du lundi 09 mai au lundi 22 mai 2023 Préparation 40 heures E51 – REPONSE A UN PROJET			
Du mardi 23 mai au jeudi 16 juin 2023	Préparation 120 heures	E52 – CONCEPTION DETAILLE ET PREPARATION DE LA REALISATION DU PROJET	

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES		
Au plus tard le Lundi 12 Juin 2023	Lycée polyvalent Le Garros 1 bis rue Darwin BP 60529 - 32021 AUCH Cedex 9	

1ère PUBLICATION DES RESULTATS		
Lundi 03 juillet 2023	à partir de 18h00	sur le site https://www.ac-toulouse.fr ; rubrique « scolarité/études/examens » / « examens »/ « tous les résultats

2 ^{nde} PUBLICATION DES RESULTATS		
Vendredi 07 juillet 2023	à partir de 18h00	sur le site https://www.ac-toulouse.fr; rubrique « scolarité/études/examens » / « examens »/ « tous les résultats

ATTENTION: CONTRÔLE DE CONFORMITE - DOSSIER NON CONFORME - information sur la note NV

Extrait des nouvelles directives (arrêté du 22/07/2008 paru dans le JO du 08.08.2008) sur l'utilisation de la mention non valide (NV):

« La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **non valide** » à l'épreuve correspondante. Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une situation suivante est constatée :

- Absence de dépôt de dossier,
- Absence du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- Et documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet »

En cas de dossier non-conforme, le bureau des examens Post-Bac en sera informé sans délai.

1. ORGANISATION DES EPREUVES PONCTUELLES

1.1 EPREUVES ECRITES

Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ECRITS » :

CENT	RES D'ECRITS ET NOMBRE DE CANDIDATS	ORIGINE DES CANDIDATS
Dpt 13	Lycée Jean Lurçat – Martigues -0132210G 15 candidats	Lycée Jean Lurçat – Martigues - 0132210G (15 cdts)
Dpt 23	Lycée des métiers du bâtiment – Felletin - 0230018V 6 candidats	Lycée des métiers du bâtiment – Felletin - 0230018V (7 cdts)
Dpt 24	Lycée Albert Claveille – Périgueux– 0240026Y 15 candidats <mark>+ 2 candidats</mark>	Lycée Albert Claveille – Périgueux – 0240026Y (15 cdts) Individuels 24 (2 cdts)
Dpt 32	Lycée Le Garros – Auch – 0320067Z 5 candidats	Lycée Le Garros – Auch– 0320067Z (5 cdts)
Dpt 34	CFAI Languedoc Roussillon – Baillargues – 0341919B 8 candidats	CFAI Languedoc Roussillon – Baillargues–0341919B (8 cdts)

Les convocations des candidats seront établies par mes services.

1.2 EPREUVE ANGLAIS E2.2 : Expression orale en continu et en interaction

Cette épreuve s'appuie sur les projets en cours de réalisation dans l'épreuve E51 ou l'épreuve E52. Le candidat est interrogé au cours de la période de déroulement de l'épreuve E51 ou de l'épreuve E52.

L'évaluation est faite par le professeur d'anglais avec la présence éventuelle d'un professeur de technologie.

Pour cette épreuve, l'étudiant prépare un dossier documentaire de trois pages destinées à présenter le projet étudié dans l'épreuve U51 ou U52.

ORIGINES CANDIDATS	CENTRES	DATES
2 Candidats individuels	Lycée A. Claveille – Périgueux	Du 20 au 22 juin 2023

1.3 ÉPREUVE E3 – ORAL DE MATHEMATIQUES: (candidats hors CCF)

Durée : 1h35 maximum (préparation : 1h – exposé : 15 min maximum – entretien : 20 min maximum) La commission d'évaluation est composée d'un professeur de mathématiques enseignant en section de techniciens supérieurs AMCR.

Les sujets proposés aux candidats seront conçus par les examinateurs qui auront la responsabilité de construire des énoncés répondant aux exigences du référentiel de formation.

La résolution du sujet pourra ponctuellement nécessiter ou évoquer l'utilisation de logiciels implantés sur un ordinateur du centre d'examen ou sur une calculatrice.

L'utilisation des calculatrices personnelles pendant l'épreuve est autorisée et définie par la circulaire en vigueur au moment de la session d'examen.

ORIGINES CANDIDATS	CENTRES	DATES
1 Candidat individuel	Lycée A. Claveille – Périgueux	Le mercredi 10 mai 10h00 – 12h00

1.4 EPREUVE ORALE E5: PROJET DE BUREAU D'ETUDES

4 candidats au maximum par jour et par jury. Lecture des dossiers le matin par les évaluateurs, interrogation l'après-midi. Convocation des interrogateurs le 20 juin 2023, à partir de 8h.

Convocation des candidats du 20 juin au 22 juin 2023, à partir de 13h.

CENTRES D'ORAUX NOMBRE DE CANDIDATS	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES
Lycée des métiers du bâtiment – Felletin Total : 7 candidats	Lycée des métiers du bâtiment – Felletin	21 et 22 juin 2023
Lycée Le Garros – Auch Total : 5 candidats	Lycée Le Garros – Auch	21 et 22 juin 2023
Lycée Jean Lurçat – Martigues Total : 15 candidats	Lycée Jean Lurçat – Martigues	21 et 22 juin 2023
CFAI Languedoc Roussillon – Baillargues Total : 8 candidats	CFAI Languedoc Roussillon – Baillargues	21 et 22 juin 2023
Lycée A. Claveille – Périgueux Total : 15 candidats + 2 candidats individuels	Lycée A. Claveille – Périgueux	20, 21 et 22 juin 2023

1.5 EPREUVE U61 PONCTUELLE POUR CANDIDAT INDIVIDUEL

Épreuve pratique d'une durée de 4 heures.

L'évaluation s'effectue sur la base d'une épreuve pratique correspondant aux activités prévues au référentiel.

Pendant la durée de l'épreuve, la commission interroge le candidat, et intervient pour garantir la sécurité des personnes et des biens. Le candidat décrit sur le lieu de l'activité, la méthode utilisée, les problèmes rencontrés et les solutions retenues pour les résoudre.

Commission d'évaluation

La commission d'interrogation est composée d'un enseignant technique intervenant dans les enseignements professionnels de la formation du BTS AMCR, n'ayant pas suivi le candidat en formation.

Sauf cas de force majeure entrainant une dérogation de l'inspecteur en charge du pilotage des examens, cet évaluateur n'enseigne pas dans le même centre de formation que les candidats évalués.

La commission d'interrogation renseigne la grille d'évaluation (donnée dans la circulaire d'organisation nationale de l'examen), et propose une note.

En raison des activités propres aux travaux de réalisation des architectures en métal, le candidat devra être titulaire de l'habilitation travaux en hauteur pour présenter cette épreuve.

ORIGINES CANDIDATS	CENTRES	DATES
1 Candidat individuel	Lycée A. Claveille – Périgueux	Le mardi 13 juin 8h00 – 12h00

2. CONSIGNES GENERALES RELATIVES AU DEROULEMENT DES EPREUVES

- **2.1 Retard aux épreuves** : L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.
- **2.2 Le tiers temps** supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l'épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats.
- 2.3 Les convocations des candidats seront établies par mes services.
- **2.4 Les chefs de centres d'écrits**, seront chargés d'assurer <u>la surveillance des épreuves</u>, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.

Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.

- **2.5 L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électroniques) sera strictement <u>interdite</u> : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
- **2.6** Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites **le papier de composition modèle national**, fourni par le Rectorat de leur académie.

.7 Matériel candidat :

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application**, à partir de la session 2020 donc applicable depuis la session 2022.

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera accessible sur Cyclades, en annexe aux convocations des candidats.

3. LES LIVRETS SCOLAIRES

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins au centre de délibération pour le lundi 12 juin 2023.

4. RELEVE DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes seront mis à disposition sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades.

⇒Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.

<u>Les diplômes des candidats scolaires</u> seront adressés par le Rectorat aux établissements au cours du mois d'octobre 2023 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services courant octobre 2023.

5. SESSION DE RATTRAPAGE

La session de rattrapage se déroulera du jeudi 6 au vendredi 7 juillet 2023. Les conditions pour y être inscrit : Il s'agit des candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 10/20 <u>et</u> qui ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves du domaine professionnel.

> Pour le récleur et par délégation, Pour le secrétaire général empêché, Le directeur des examens et concours

Laurent GINESTET